

V.—REPRÉSENTATION PARLEMENTAIRE.

I.—PARLEMENT FÉDÉRAL.

Le Parlement de la Puissance se compose du roi, représenté par le gouverneur général, du Sénat et de la Chambre des Communes. Le gouverneur général est désigné par le gouvernement britannique. Les membres du Sénat sont nommés à vie par le gouvernement canadien; les membres de la Chambre des Communes sont élus par le peuple. L'évolution du principe démocratique a relégué à l'arrière-plan le rôle du représentant du roi et celui de la Chambre Haute du Parlement, en matière de législation, aussi bien au Canada que dans la métropole, la Chambre des Communes assumant de plus en plus les responsabilités de la législation.

Le Gouverneur général du Canada.—Le gouverneur général représente le roi au Canada, habituellement pendant une période de cinq ans; son traitement, fixé à £10,000 par an, est payé sur le budget du Canada. Les attributions du gouverneur général sont strictement définies; il agit selon l'avis de ses ministres, lesquels sont responsables devant le parlement; en sa qualité de chef de l'exécutif, il convoque, proroge et dissout le parlement; il sanctionne les lois ou leur refuse son assentiment. Dans l'accomplissement des devoirs de sa charge il agit entièrement selon l'avis du ministère et devient alors le gouverneur général en conseil. Sur les questions d'intérêt impérial affectant le Canada, il consulte ses ministres et soumet leurs vues au gouvernement britannique. La prérogative royale de la grâce aux condamnés à mort, qui appartenait autrefois exclusivement au gouverneur général, n'est exercée par lui actuellement que sur l'opinion favorable du ministère.

Le tableau 1 ci-dessous donne la liste des gouverneurs généraux depuis la Confédération, avec la date de leur nomination et de leur entrée en fonctions.

1.—Gouverneurs généraux du Canada, 1867-1923.

Nom.	Date de leur nomination.	Date de leur entrée en fonctions.
Vicomte Monck, G.C.M.G.	1er juin 1867	1er juillet 1867
Lord Lisgar, G.C.M.G. (Sir John Young)	29 déc. 1869	2 fév. 1869
Comte de Dufferin, K.P., K.C.B., G.C.M.G.	22 mai 1872	25 juin 1872
Marquis de Lorne, K.T., G.C.M.G.	5 oct. 1878	25 nov. 1878
Marquis de Lansdowne, G.C.M.G.	18 août 1883	13 oct. 1883
Lord Stanley de Preston, G.C.B.	1er mai 1886	11 juin 1888
Comte d'Aberdeen, K.T., G.C.M.G.	22 mai 1893	18 sept. 1893
Comte de Minto, G.C.M.G.	30 juillet 1898	12 nov. 1898
Comte Grey, G.C.M.G.	26 sept. 1904	10 déc. 1904
Le Feld-Maréchal S.A.R. le duc de Connaught, K.G.	21 mars 1911	13 oct. 1911
Duc de Devonshire, K.G., G.C.M.G., G.C.V.O.	19 août 1916	11 nov. 1916
Lord Byng de Vimy, G.C.B., G.C.M.G., M.V.O.	2 août 1921	11 août 1921

Ministère.—Le Canada possède un système de gouvernement semblable à celui de la Grande-Bretagne, par lequel un cabinet ou ministère, composé de membres de la Chambre des Communes ou du Sénat, et responsable devant le Parlement, exerce le pouvoir pendant qu'il jouit de la confiance des représentants du peuple. Le Cabinet est effectivement un comité du Conseil Privé du roi pour le Canada. Sans expliquer en détail le fonctionnement de ce système, il faut toute-